



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM 2024-50

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 avril prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Dérogation aux dispositions du règlement 304, relatif au lotissement, à l'article 21 (parti 3, section 1) mentionnant la superficie minimale d'un lot à l'extérieur d'un corridor riverain afin d'autoriser le citoyen à lotir un terrain de 2902 mètres carrés avec un frontage de 50,27 mètres malgré que la norme exige une superficie minimale de 3000 mètres carrés.

Identification du site concerné : Le site concerné se situe au 50, rang Saint-François, numéro de lot 5 158 226 du Cadastre du Québec

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 18^e jour du mois de mars 2024.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 18^e jour du mois de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 18^e jour du mois de mars 2024.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier